



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108088

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/09/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/09/2011  
50 000

Raison sociale : FLORIAN CHENE CHAUFFAGE SARL

1 RUE AUGUSTIN FRESNEL  
87200 ST JUNIEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Téléphone : 06 72 73 02 71

Fax :

Portable : 06 72 73 02 71

Siret : 534 819 313 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 611505700180

Site Internet :

E-mail : florian.f2c@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SWISSLIFE AB 011165830

Responsabilité légale :

CHENE FLORIAN CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

SWISSLIFE AB 011165829

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/10/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	29/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/07/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES  
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT  
6 ALLEE DUKE ELLINGTON  
B.P. 40012  
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.